

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 26 mai 2026

Objet : Commission locale d'évaluation des charges transférées : désignation du représentant de la commune (CLECT)

N° 2026-05-26/06

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six du mois de mai, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Frédéric GOUTAUDIER, Sylvie GALLAND, Jean-Pierre SAPT, Marie-Françoise DESORMIERE, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Alain CONTAL, Cornelis DROST, Valérie BIBUS, Corinne LASSAIGNE, Béatrice GONTARD, Dominique MUZELLE, Philippe CREMONT, Christelle DUBOUIS-BAGLAN, Thomas DALBEIGUE, Caroline ROLLIER et Othylie DUBOUIS.

Absents excusés : Mme et MM. Didier PICARD, Christophe REGNY, Carole SYLVESTRE et Yonan GOUTAUDIER.

Procurations : M. Didier PICARD à M. Dominique MUZELLE, M. Christophe REGNY à Mme Muriel MARCELLIN, Mme Carole SYLVESTRE à Mme Othylie DUBOUIS et M. Yonan GOUTAUDIER à M. Frédéric GOUTAUDIER.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 mai 2026.

Secrétaire de séance : Mme Corinne LASSAIGNE.

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, la domanialité, l'agriculture, le commerce et l'artisanat, explique que le Conseil communautaire de Roannais Agglomération a, par une délibération du 23 avril 2026, créé la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Il revient au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV portant création des commissions locales d'évaluation des charges transférées entre un établissement public de coopération intercommunal et ses communes membres ;

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L.2121-33 portant désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 23 avril 2026, portant création et composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est composée de 51 membres élus par les Conseils municipaux de chaque commune membre en son sein et que les modalités de représentation au sein de la commission sont les suivantes :

- Commune de moins de 5 000 habitants : 1 membre, 1 suppléant ;
- Commune de 5 000 à 30 000 habitants : 3 membres, 3 suppléants ;
- Communes de plus de 30 000 habitants : 4 membres, 4 suppléants ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder à l'élection en son sein de son représentant au sein de la commission ;

Considérant que la commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Considérant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT) mais que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour l'élection des membres de la commission citée ci-dessus ;
- Désigne :

NOM	PRENOM	
GALLAND	Sylvie	Membre titulaire
DALBEIGUE	Thomas	Membre suppléant

- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 27 mai 2026

La Secrétaire de Séance,
Corinne LASSAIGNE

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260526-2026-05-26_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2026
Publication : 28/05/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE